

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 951/F.P.

OBJET:

Discipline Détachement.

Astrida, le 2 mai 1951.



Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir infliger une punition exemplaire au soldat de 2e classe KATSUBA KASIGA, mat.3185/E pour les faits suivants:

Le 30 avril 1951, après avoir touché sa solde, l'intéressé étant de repos, s'est enivré à tel point qu'il devint fou furieux. S'étant battu dans un magasin du quartier asiatique, d'autres soldats voulurent le conduire devant l'autorité. Katsuba se rebella n'obéit plus au caporal ni au chef de détachement, frappant même ses supérieurs.

Ces incidents se passant devant de nombreux détenus il serait souhaitable que Katsuba soit puni exemplairement.

Je saisis cette occasion pour vous demander également le rappel des soldats Katsuba et Kandi, mat. 2399/E qui sont des causes de désordres perpétuels et se livrent à des voies de fait sur les détenus.

Serait-il possible d'envoyer des remplaçants pour les soldats mutés récemment à Kigali, l'effectif de détachement est actuellement de 19 mutés.

Le Chef de Détachement, W. ANTONISSEN,
p.o. *[Signature]*

A Monsieur le Commandant de la Cie en S.T.

à

K I G A L I .